



FRANCE
BOIS
2024

TRAÇABILITÉ DU BOIS CONSTRUCTION : VADE-MECUM À DESTINATION DES DÉCIDEURS

Janvier 2022

A l'occasion des Jeux de Paris, **la filière bois se mobilise pour améliorer la traçabilité du bois dans la construction** : gestion durable des forêts, origine et transformation, certifications...

Ce document apporte un éclairage sur ces notions.

SOMMAIRE

01. Introduction : généralités, la demande sociétale, les enjeux forestiers
02. Définitions et jeux d'acteurs
03. La gestion durable des forêts
04. Le bois français et les garanties d'origines
05. Les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, une occasion pour monter en compétence - France Bois Traçabilité

01. INTRODUCTION SUR LES GÉNÉRALITÉS, LA DEMANDE SOCIÉTALE, LES ENJEUX FORESTIERS Pourquoi la traçabilité est-elle incontournable ?

Le bois fait partie intégrante de nos quotidiens : à la maison, au bureau, dans les écoles, dans les lieux culturels et de loisirs, en extérieur ou encore dans nos intérieurs, c'est un matériau plébiscité par les français.

La forêt concentre plusieurs enjeux environnementaux, sociétaux et économiques, et de par sa fréquentation est sous le regard des citoyens. Il y a ainsi une demande sociétale forte pour une gestion responsable des forêts, et une traçabilité du bois mis en œuvre dans les différentes branches économiques, et en particulier dans la construction. Cette demande de traçabilité concerne d'une part les modalités de gestion de la forêt, pour assurer que les valeurs environnementales (biodiversité, eau, sols...), sociales (droit des travailleurs, préservation des paysages) et économiques soient préservées, notamment dans un contexte de réchauffement climatique qui fragilise les écosystèmes. La traçabilité concerne également la provenance du bois, en ligne avec une demande croissante de circuits courts et de transparence, initiée dans l'agroalimentaire.

Que ce soit pour les professionnels de la filière forêt-bois française, les collectivités ou les entreprises, **initier une démarche de traçabilité est l'assurance d'inscrire ses achats bois dans un cadre responsable et éthique sur le plan économique, social et environnemental, et de répondre à cette attente.**

02. DÉFINITIONS ET JEUX D'ACTEURS



Traçabilité : «Possibilité d'identifier l'origine et de reconstituer le parcours (d'un produit), de la production à la livraison.»

Certification : «En France, la certification volontaire de produit est encadrée par le code de la consommation, qui prescrit de faire valider par une tierce partie, organisme certificateur indépendant, le respect du cahier des charges d'une organisation par une entreprise. C'est un processus d'évaluation de la conformité qui aboutit à l'assurance écrite qu'un produit, une organisation ou une personne répond à certaines exigences.»

Label : «Ensemble de règles, élaborées par un groupe (première, seconde ou tierce partie), que des entités s'engagent à respecter, avec ou sans contrôle externe.»

La responsabilité des différents acteurs dans la construction

- Les **donneurs d'ordre politiques** (collectivités) ou techniques (aménageurs) peuvent suggérer ou imposer la traçabilité du bois via leurs documents de planification (Plans d'urbanisme, Plans climat,...) ou leurs cahiers de charge. Par les volumes de construction concernés, ce sont des acteurs clés pour tirer la demande de bois certifié.
- Les **maîtres d'ouvrage**, pour le compte de qui les ouvrages et bâtiments sont construits (collectivités, bailleurs sociaux, promoteurs et investisseurs privés), peuvent imposer leurs objectifs et/ou process de traçabilité ou répercutent ceux de l'aménageur et de la collectivité, en passant les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.
- Les **maîtres d'oeuvre** (architecte, bureau d'étude) ont une capacité et possibilité de conseil aux différents stades du projet. Les choix constructifs et architecturaux peuvent avoir un impact sur les essences de bois et leur provenance.
- Les **constructeurs, titulaires des marchés de travaux** doivent s'inscrire dans une démarche de certification sur toute leur chaîne de valeur pour mettre en œuvre la traçabilité.
- Les **entreprises de production** (panneaux, lamellé-collé, ossatures, etc) doivent être certifiées pour vendre des produits certifiés.

03. LA GESTION DURABLE DES FORÊTS



Il existe une réglementation sur la gestion des forêts en France depuis le 14^{ème} siècle afin de les préserver et garantir la pérennité de la ressource. Les enjeux ont changé avec la révolution industrielle et plus récemment avec les demandes sociétales; la réglementation s'est étoffée et des labels ont vu le jour pour attester du maintien des valeurs économiques, sociales et environnementales des forêts dans le temps.

Les forêts publiques françaises, représentent un quart des surfaces, elles sont domaniales (forêts de l'Etat) ou propriété des collectivités (communes, départements, régions), et sont gérées par l'ONF.

Le code forestier français prévoit que les forêts doivent disposer de documents d'aménagements ou de gestion selon leur taille et leur statut ; ces documents permettent de planifier les travaux d'entretien et les coupes dans un objectif de gestion durable et de pérennité de la forêt.

Les certifications PEFC et FSC® se généralisent et garantissent des exigences de gestion complémentaires à ces obligations.

LA CERTIFICATION PEFC



Le **Programme de reconnaissance des certifications forestières** (PEFC) est une organisation internationale de certification de la gestion durable des forêts et de la traçabilité des bois (chaîne de contrôle), présente sur l'ensemble des continents.

Au 30 septembre 2021, 330 millions d'ha de forêts sont certifiées PEFC dans le monde. Un tiers de la forêt française métropolitaine (5,8 millions d'ha) est certifié PEFC. Deux tiers de la production annuelle française de bois est issue de forêts certifiées PEFC. Concernant les sites des entreprises engagés dans la démarche de certification PEFC de leur traçabilité, ils sont au nombre de 3 100 aujourd'hui en France métropolitaine, tout secteur d'activité confondu.

PEFC propose des solutions opérationnelles pour la certification du secteur de la construction bois permettant de commercialiser des bâtiments certifiés PEFC :

- La certification de chaîne de contrôle peut être mise en œuvre par toute entreprise de la filière forêt-bois et permet de garantir la traçabilité des produits bois de la forêt jusqu'au produit fini. Ce produit peut être considéré comme tout ou partie d'un bâtiment. Cette certification s'adresse aux constructeurs et aux maîtres d'ouvrage souhaitant s'engager durablement dans la production de bâtiments certifiés PEFC.
- La certification de projet PEFC s'adresse à un porteur de projet désireux d'obtenir une certification PEFC pour un bâtiment unique. Le porteur de projet met en œuvre la traçabilité des bois PEFC pour ce bâtiment. Suivant leur niveau d'implication dans le projet, les entreprises intervenantes doivent soit disposer d'une certification PEFC de chaîne de contrôle, soit être considérées comme des sous-traitants du porteur de projet.

Pour plus d'information sur PEFC et la certification de projet, vous pouvez contacter PEFC France par mail contact@pefc-france.fr et visiter le site PEFC sur www.pefc-france.org

LA CERTIFICATION FSC



FSC® (**Forest Stewardship Council®**) est un système de certification de gestion responsable des forêts et de traçabilité jusqu'au consommateur final. Elle a été créée par des ONG environnementales, des entreprises, des représentants des peuples autochtones pour ralentir la déforestation des forêts primaires. La certification FSC s'applique depuis à tous types de forêts dans le monde.

Au 1er octobre 2021, près de 229 millions d'hectares de forêts étaient certifiés FSC dans le monde (plus de 90 000 hectares en France) et plus de 49 000 certificats de chaîne de contrôle (plus de 77 000 sites de transformation et de négoce) permettant d'assurer la traçabilité des produits (868 certificats comportant 1748 sites de transformation et de négoce en France).

Les maîtres d'ouvrage peuvent demander la certification FSC pour la réalisation de leurs ouvrages utilisant du bois. Ils peuvent également communiquer sur FSC à condition qu'une « certification de projet » ait été mise en place pour assurer la traçabilité jusqu'à l'approvisionnement du chantier.

Au-delà de la certification des produits et des projets, FSC développe un ensemble d'actions visant à donner plus de valeurs aux forêts françaises et du monde.

Pour plus d'information sur FSC et la certification de projet, vous pouvez contacter FSC France par mail info@fr.fsc.org et visiter le site FSC sur fr.fsc.org/fr-fr

04. LE BOIS FRANÇAIS ET LES GARANTIES D'ORIGINES

D'où vient le bois ; Enjeux sur les circuits courts et mention aux différents labels nationaux & régionaux

Utiliser le bois français, c'est participer à la mise en valeur de nos massifs forestiers, favoriser leur renouvellement, utiliser une ressource française importante et de qualité, génératrice d'activités et d'emplois sur les territoires. C'est aussi contribuer au développement d'une filière dynamique, encourager les innovations des entreprises de la transformation, favoriser les circuits courts et l'économie circulaire.

Que ce soit en construction collective comme individuelle, pour des bâtiments neufs ou en réhabilitation, en aménagement intérieur et extérieur, les solutions en bois français se développent (augmentation de 25% de la production de produits d'ingénierie de la construction de 2018 à 2021) et s'adaptent à tous les projets. **Faire appel au bois français, c'est bénéficier d'une offre disponible et adaptée, et c'est permettre le développement de nos industriels français** en leur permettant d'innover dans leurs techniques de valorisation et ainsi de compléter encore plus, en diversité et en quantité, cette offre produits en bois français.

LABEL BOIS DE FRANCE



Lancé en 2020, le label BOIS DE FRANCE est né de la volonté de mettre en valeur et **garantir des produits en bois issus des forêts françaises et transformé en France.**

Il a pour objectif de structurer une filière complète pour rendre visible le bois français et permettre à tous ses acteurs de mieux s'identifier. Dans le contexte actuel du marché du bois, se regrouper, se connaître et développer des outils de communication communs à tous les acteurs du bois français est une évidence et

la garantie d'une future force.

Le label BOIS DE FRANCE rassemble ainsi **un réseau de professionnels convaincus que la transformation du bois de nos forêts doit alimenter durablement les chantiers de notre pays** et permettre :

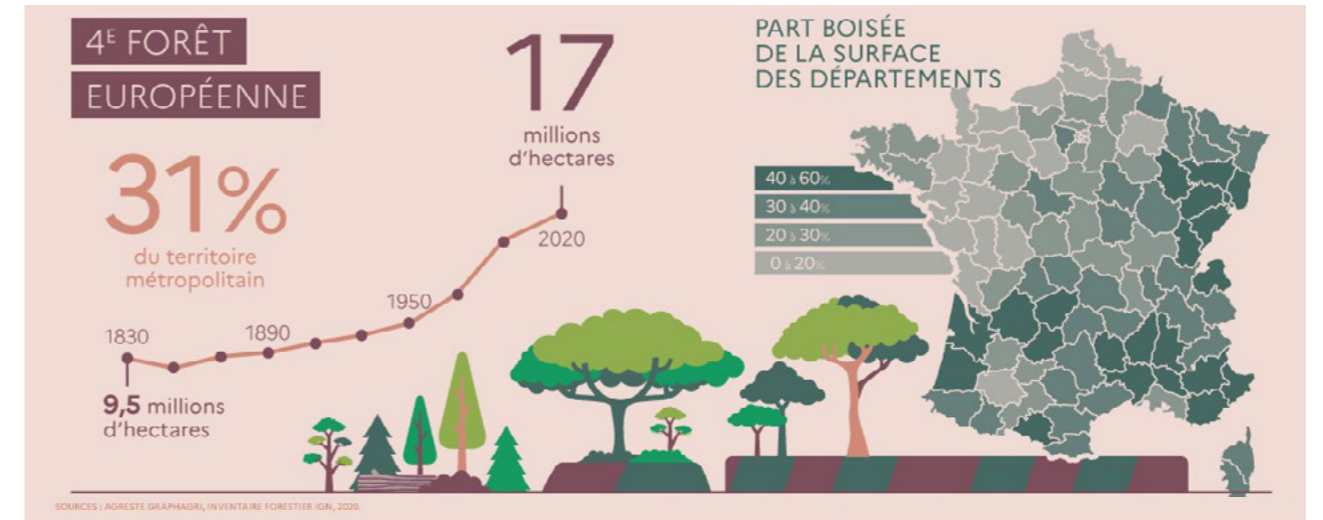
- D'avoir recourt à des produits au bilan carbone optimisé grâce à un circuit court de production.
- De mieux connaître tous les acteurs du bois français et les produits disponibles en bois français,
- De disposer de garanties sur l'origine du bois et sa transformation.

Les maîtres d'ouvrage peuvent demander le label BOIS DE FRANCE pour leurs ouvrages en bois. La traçabilité sera assurée en faisant appel à des produits labellisés ou en auditant les fournisseurs. La labellisation apportera ainsi la garantie d'origine des bois mis en œuvre et permettra une communication sur le projet. Pour la commande publique, un guide juridique a été édité afin de permettre cet approvisionnement responsable en bois.

Pour plus d'information sur BOIS DE FRANCE, vous pouvez contacter le label BOIS DE FRANCE par mail info@bois-de-france.org et visiter le site BOIS DE FRANCE sur bois-de-france.org

Des démarches locales complètent cette stratégie nationale. Bois des Alpes, Bois de Territoires du Massif Central, Bois des Pyrénées et Lignum Corsica, Bois Qualité Savoie, AOC Bois du Jura et AOC Bois de Chartreuse garantissent des bois issus de leur massif respectif et transformés à proximité.

Les deux types des démarches, **certification gestion durable (PEFC ou FSC) et Bois de France (origine et transformation en France) sont complémentaires.**



05. LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024, UNE OCCASION POUR MONTER EN COMPÉTENCE - FRANCE BOIS TRAÇABILITÉ

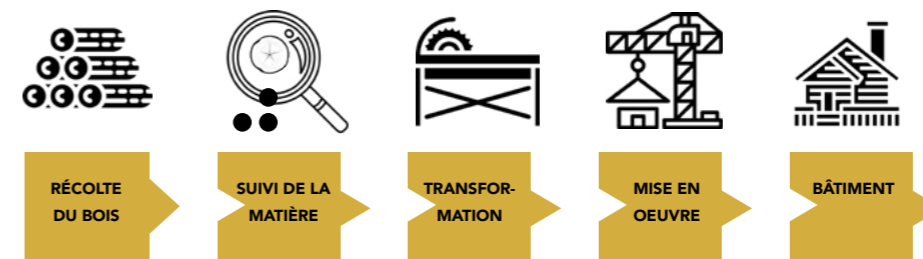
La traçabilité du bois dans la construction est éprouvée en termes de process. Les parts de marchés des bois certifiés ne demandent qu'à se développer par l'augmentation de la demande des maîtres d'ouvrage.

De grands donneurs d'ordre commencent ainsi à fixer des objectifs de traçabilité en termes de gestion durable et de provenance des bois; sur le Village Olympique et Paralympique pour les Jeux de Paris en 2024, Solideo a par exemple donné une exigence de 100% de bois certifiés PEFC ou FSC (quelle que soit leur provenance), et 30% de bois français.

Solideo est accompagné sur cet objectif par France Bois 2024, la structure projet de la filière bois française mise en place en 2018, qui se fixe comme objectif d'aller plus loin que le cahier des charges de la SOLIDEO avec 50% de bois français sur tous les ouvrages et équipements mis en œuvre à l'occasion des Jeux de Paris. Cet objectif recouvre l'origine et la transformation du bois en France, comme le label bois de France.

France Bois 2024 se veut un démonstrateur de la massification en cours de la construction bois en France. Il se propose de léguer en héritage plusieurs innovations dont l'outil France Bois Traçabilité, pensé pour accompagner toute la chaîne d'acteurs dans la montée en compétence collective sur la traçabilité, et conjuguant les 2 démarches gestion durable et origine et transformation en France.

CHAÎNE DE CONTRÔLE



Document réalisé par France Bois 2024 en partenariat avec BOIS DE FRANCE, FCBA, FSC et PEFC, mise en forme par le Comité National pour le Développement du Bois (CNDB) et financé par le CODIFAB et France Bois Forêt.



LIENS ET SOURCES D'INFORMATIONS UTILES

francebois2024.com

fr.fsc.org

pefc-france.org

bois-de-france.org

Financé par :



Avec le soutien de :

